



MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

AVIS PUBLIC - PUBLIC NOTICE

APPROBATION MAMROT - RÈGLEMENT NO 288 CONCERNANT L'ANNEXION D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DU CANTON DE HEMMINGFORD

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné qu'à sa séance ordinaire du 1^{er} décembre 2015, le Conseil municipal du Village de Hemmingford a adopté le règlement numéro 288 décrétant l'annexion à son territoire d'une partie de celui de la Municipalité du Canton de Hemmingford.

Ce règlement a été approuvé le 7 janvier 2016 par les personnes habiles à voter, à l'issue d'une procédure d'enregistrement, et le 19 octobre 2016 par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, qui en a donné avis public à la Gazette officielle du Québec le 5 novembre 2016.

Il peut être pris connaissance dudit règlement au bureau du soussigné, à l'hôtel de ville, durant les heures normales de bureau.

Donné à Hemmingford, le 18 janvier 2017

Amélie Latendresse
Directrice-générale et secrétaire-trésorière